

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **19 (1883)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

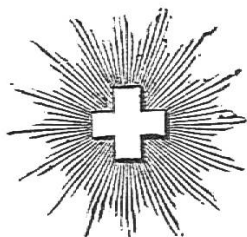
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

1^{er} MARS 1883.

XIX^e Année.

N^o 5.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — Pédagogie italienne. — La gymnastique dans les écoles de filles. — Géométrie et trachymétrie. — Lettres pédagogiques de Rome. — Annales scolaires genevoises. — Cinquième question posée dans le n^o 4 : Les quatre plus grands écrivains.... — Nécrologie : Duvanel, Ballet. — Correspondances. — Chronique scolaire. — Curiosité scientifique. — Chronique littéraire. — Partie pratique. — Appel. — Nominations.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

1^o L'abondance des matières — nous sommes loin de nous en plaindre — nous permet d'ajouter huit pages à ce numéro.

2^o Le *Comité central* se réunira à la fin du mois de mars prochain. Il aura à déterminer les questions pédagogiques qui seront mises à l'étude pour le Congrès scolaire de 1884. Persuadé que de ce choix dépendra en grande partie le succès du Congrès, le

Comité directeur engage vivement les Sociétaires à lui proposer des questions dans ce même but. Elles seront soumises à l'examen du Comité central en même temps que celles qu'a présentées M. Daquet, notre rédacteur en chef, dans le n° 1 de l'*Educateur*, page 4 (1^{er} janvier 1883).

Le Comité directeur.

PÉDAGOGIE ITALIENNE

En pédagogie, comme au point de vue politique, l'Italie a cessé depuis longtemps d'être la *terre des morts*. Si la France a fait des pas de géant, l'Italie n'est pas restée en arrière. Nous en avons pour garants, d'abord les ouvrages qui se publient dans la péninsule, puis les nombreux écrits périodiques consacrés à l'art éducatif dans les diverses parties du royaume et dont nous citerons quelques-uns (*ceux que nous recevons*)¹.

Nous allons les passer rapidement en revue, sauf à nous arrêter ensuite spécialement aux matières qui nous sembleront avoir quelque intérêt d'actualité pour nous, Suisses romands. Nous avons déjà cherché à faire ressortir l'avantage qu'il peut y avoir à cette étude comparative, en dépit de la différence des langues et des points de vue. — « A tout seigneur, tout honneur ! » nous nommerons, pour commencer, le *Bulletin du ministère de l'instruction publique*, qui en est à son huitième volume et qui ne se borne pas à la publication des actes, décrets, nominations de l'administration scolaire à tous les degrés ; mais qui, sous le titre de *Variétés*, fait connaître ce qui se passe dans les autres pays de l'Europe et de l'Amérique. C'est ainsi qu'à propos de l'exposition scolaire de Paris en 1878, le Bulletin de septembre 1882 décrit avec détails le Jardin d'enfants de Winterthour, « élégante construction qui nous apparaît comme un nid de

1. I. *Bolletino ufficiale* del Ministero dell'istruzione pubblica in-4° (8^{me} volume). — II. *L'Educatore italiano di Milano* (Directeur M. Fornari, 26^{me} année, feuille hebdomadaire). — III. *L'Annotatore di Roma* (Directeur M. Barnabo Silorata, 8^{me} année, feuille mensuelle). — IV. *Il nuovo Educatore di Roma* (Directeur J. Veniali. Revue hebdomadaire, 2^{me} année). — V. *La scienza dell'Educazione di Milano: Bologna* (Directeur M. Paul Riccardi, feuille hebdomadaire, 2^{me} année). — VI. *La Scuola nuova di Palermo* (Directeur M. Gabriel Gabrielli, paraissant quatre fois par mois, 1^{re} année). — VII. *L'Educazione per la scuola e la famiglia di Genova* (Directeur M. Innocenti Ghinidi, feuille bi-mensuelle).

« verdure dans un beau et vaste jardin. Plus loin, c'est l'école
« des filles de Vevey, une des plus belles qui aient surgi ces
« derniers temps et où les principes de Girard et de Pestalozzi
« trouvent leur application, au jugement de M. Sylvius Cha-
« vannes, inspecteur des écoles secondaires du canton de Vaud.
« Vevey avec une population de 6500 habitants consacre un
« demi-million à l'instruction publique. »

Chacune des écoles citées dans le Bulletin est figurée par des planches et fait l'objet d'une étude détaillée.

Le premier des sept journaux ou revues mentionnées dans cet aperçu, l'*Educateur italien* de Milan, offre un agréable mélange de morceaux littéraires, politiques, patriotiques ; des écrivains français y sont aussi souvent cités ou traduits. Suit une courté partie pratique, accompagnée de nouvelles politiques et autres. La Méthodologie proprement dite y tient également une place. Mais on voit avec étonnement qualifier de nouvelles des Méthodes qui ne le sont pas ; ainsi ce qui concerne la culture de la mémoire et du *développement harmonique des facultés* recommandé par tous les pédagogues (n° du 7 décembre).

Parlant de l'éducation de la femme, d'après Legouvé, l'auteur renvoie à ce beau vers que Molière met dans la bouche de Clitandre :

« Je consens qu'une femme ait des clartés de tout. »

mais en lui faisant dire en italien, *le contraire* de ce que ce vers exprime en français ¹.

L'*Annotateur de Rome* est plus littéraire que pédagogique. Mais on y trouve des morceaux variés, remarquables et neufs, comme celui du professeur César Ricco sur le réalisme de Manzoni qui reste aux yeux de l'éloquent écrivain, comme aux nôtres, le plus grand romancier de la péninsule par l'originalité, la vérité, la profondeur des caractères dans son admirable livre des Fiancés. L'*Annotateur* a un autre mérite : c'est d'initier les Italiens aux œuvres récentes de la littérature allemande.

Le *nouvel Educateur de Rome* s'occupe de l'étranger comme de la patrie italienne et renferme, par exemple, un article sur le *Referendum suisse* où il se prononce en faveur de l'exécution de l'article 27 et considère comme fatal aux intérêts scolaires le vote qui a eu lieu, tout en reconnaissant que la Suisse est *un des pays où l'école est réellement en progrès*.

Parmi les articles de fond, il en est un qui a attiré spécialement notre attention ; il est relatif à *l'enseignement de l'histoire à*

1. No voi che donna veda chiar tutto (n° du 30 novembre).

l'école élémentaire, par M. Bagatta, directeur de l'école normale-féminine de Gènes, lequel combat l'idée de commencer l'enseignement de l'histoire par les éléments *cosmographiques* de Lévi-Alvarez, ou par la méthode *régressive*, c'est-à-dire la méthode qui, sous prétexte d'aller du *connu* à l'*inconnu* cherche à initier l'enfant à la connaissance des faits contemporains, *lesquels sont plus difficiles à saisir et ne s'expliquent que par les faits antérieurs*. Nous croyons l'avoir fait voir dans notre manuel de Pédagogie où nous défendons exactement la même thèse en opposition aux *régressistes*, condamnés déjà par Georges-Marie Raymond de Chambéry dans sa *Métaphysique des Etudes* (1804) et par le Pestalozzi de la Suisse catholique, le Père Girard, dans son *Rapport sur l'Institut d'Yverdon* (1810). « On avait imaginé, dit Girard (page 130) de prendre « l'histoire en sens inverse des événements et de remonter le « long de cette chaîne chronologique des faits dont nous tenons « les derniers anneaux. Cette marche qui, partout ailleurs est « la plus raisonnable, devient absurde dans une étude où les « causes sont elles-mêmes des faits à notre portée et dont la « connaissance préliminaire est indispensable, si l'on veut entendre quelque chose à leurs résultats. »

« On prétend, dit l'habile directeur de l'école des filles de « Gènes, *aller du connu à l'inconnu*, en employant la méthode « régressive. Mais c'est le contraire qui a lieu. Certains faits contemporains peuvent être plus connus *matériellement*, c'est possible ; *historiquement*, c'est une autre affaire. »

C'est donc avec raison que M. Bagatta préfère et substitue la méthode chronologique à la méthode dite régressive.

Il est encore un autre point de l'enseignement historique sur lequel nous nous entendons complètement avec M. Bagatta et le célèbre pédagogue Tommaseo, que cite le professeur génois ; c'est en ce qui concerne la forme à donner aux récits oraux qu'on fait aux enfants :

« Quand on enseigne l'histoire aux jeunes esprits, disait Tom- « maseo, il faut d'abord raconter les faits *en détail*, puis redire « les mêmes faits, mais d'une façon abrégée. »

Quoique M. Bagatta ne soit pas partisan de la méthode d'enseigner l'histoire à *reculons*, il est trop ami de la liberté pour vouloir imposer une méthode aux instituteurs et pense qu'il faut laisser les maîtres faire à leur guise, sauf à voir les résultats. « L'Italie, dit-il, a toujours été la terre de la liberté. »

Alexandre DAGUET.

(A suivre.)

LA GYMNASTIQUE DANS LES ÉCOLES DE FILLES

Sous ce titre, le dernier numéro de l'*Educateur* donne un extrait succinct d'un rapport de M^{me} Heim de Zurich, lequel laisse supposer que l'enseignement de la gymnastique chez les jeunes filles est plutôt nuisible que profitable à leur santé.

Tout en reconnaissant l'utilité des exercices corporels, ce rapport conclut presque à la suppression de la gymnastique pour les jeunes filles. Il condamne les exercices dans tous les cas d'anémie, d'affections du cœur, des poumons, de faiblesses occasionnées par défaut de nourriture ou provoquées par un surcroît de travaux domestiques ; et enfin ce rapport veut qu'on n'impose pas, sans faire de distinction, certains exercices aux jeunes filles bien portantes.

J'ignore également si ce rapport ne fait pas mention d'une foule d'autres cas qui affectent généralement beaucoup plus les jeunes filles que les garçons. Mon intention n'est point d'engager dans les colonnes de votre estimable journal une polémique, non plus qu'un débat contradictoire, avec l'auteur de l'article en question.

Je tiens seulement, de prime abord, à déclarer de la manière la plus formelle, tout en étant pleinement d'accord avec l'auteur du rapport mentionné au sujet des précautions à prendre dans certains cas, que nous avons, dans les établissements du canton de Genève, une organisation faite pour écarter toute appréhension à cet égard. En effet, pour les leçons de gymnastique obligatoires dans les écoles primaires et secondaires des jeunes filles :

1° Sont exemptées de suivre les leçons toutes les élèves munies d'un certificat médical constatant que leur état général de santé ou que leur constitution ne leur permet pas de prendre part aux exercices corporels ;

2° Sur le préavis d'un médecin, des élèves sont, en raison de leur constitution spéciale ou pour toute autre cause, exemptées de certains exercices faisant partie du programme ;

3° Dans tous les cas d'indisposition momentanée, les élèves sont dispensées temporairement de la leçon par les maîtresses d'études.

Or j'estime que, toutes ces précautions prises, la véritable gymnastique, telle qu'elle doit être appliquée dans les établissements scolaires de jeunes filles, est indispensable au triple point de vue de l'hygiène, de la thérapeutique et du caractère.

Dans la famille, dans les institutions, comme partout ailleurs, on ne s'occupe que du développement des facultés intellectuelles et on laisse à la nature le soin de développer le corps.

Les occupations des jeunes filles étant beaucoup trop sédentaires, le système musculaire tombe dans un état de langueur et de dépérissement, tandis que le système nerveux, qui est prédominant, devient d'une surexcitabilité véritablement malade. De là toutes ces indispositions vaporeuses, hystériques, hypocondriaques, etc.

Mais c'est précisément à une certaine époque que cette gymnastique ra-

tionnelle et sagement combinée a l'influence la plus favorable sur les diverses indispositions ou maladies qui affectent les jeunes filles.

Je me réserve de traiter, dans un avenir prochain, cet important sujet d'une manière plus complète, en y joignant, au besoin, l'avis de personnes dont la compétence sur la matière ne saurait en aucune façon être contestée.

J.-B. DAVID,

Maitre de gymnastique à Genève.

GÉOMÉTRIE ET TACHYMÉTRIE ¹

On ne parlait guère de tachymétrie avant 1875. Au mois d'octobre de cette année, M. Casimir Rey, professeur à l'école du génie d'Arras, rendant compte de cette méthode soi-disant nouvelle dans les *Annales de mathématiques* de MM. Gerono et Brisse, lui donna une importance qu'elle était loin de mériter. Ce n'est pas à dire que nous approuvions sans réserve les remarques railleuses et le ton badin du critique précité. Toute innovation peut avoir du bon quand bien même elle aurait beaucoup de mauvais. Il ne faut pas condamner sans miséricorde une tentative qui a peut-être sa raison d'être. La géométrie (nous parlons de la géométrie d'Euclide) n'a pas encore revêtu sa forme définitive ; maints chapitres demandent non-seulement une révision partielle, mais une transformation complète. Que de théorèmes, ne présentant aucun lien apparent, ne sont en réalité que des membres d'une même famille ! Le *principe de dualité et de réciprocité*, la *notion de l'infini et de l'imaginaire* sont des facteurs puissants de rapprochement entre des propositions qui, au premier abord, paraissent étrangères l'une à l'autre. La géométrie, telle qu'on l'enseigne dans la plupart de nos écoles, produit l'effet d'un édifice informe et sans cohésion ; les diverses parties en sont mal agencées ; point d'harmonie, point d'unité dans l'ensemble. Les pierres sont juxtaposées sans plan aucun ; le mortier et le ciment manquent. Aussi ne condamnons-nous pas d'emblée les tentatives qui sont faites dans le but de généraliser, et, par suite, de simplifier une accumulation de faits aussi incohérente. Nous n'entrons pas volontiers en lice pour rompre une lance avec le premier réformateur venu. Nous cherchons, au contraire, à encourager le mouvement qui semble naître de toutes parts. Il est vrai que la tachymétrie n'apportera aucun changement notable dans le domaine de la géométrie ; c'est tout au plus une méthode d'enseignement aux procédés un peu enfantins, et prêtant malheureusement au ridicule. Nous ne sommes nullement partisan d'un système qui tend à faire descendre la science du piédestal de dignité qu'elle occupe ; simplification ne signifie pas abaissement et dégradation. Il convient même, dans les parties qui paraissent le plus élémentaires, de conserver le respect dû à un corps de doctrines qui est sans contredit un des plus beaux apanages de l'esprit humain.

* * *

1. *Tachymétrie*, mesure rapide des surfaces et des volumes.

Il y a de cela une vingtaine d'années, M. Lagout, ingénieur des ponts et chaussées, ayant été appelé à diriger les travaux qui se faisaient dans l'Italie septentrionale, en vue de l'établissement de voies ferrées, fut frappé de la grande ignorance de la plupart de ses subalternes dans le toisé des figures géométriques. A plusieurs reprises il tenta de remédier à cet état de choses, et se mit à enseigner ou à faire enseigner la géométrie d'après des procédés expéditifs qu'il imagina à cet effet. Ses efforts ne restèrent pas infructueux. Bon nombre de personnes furent mises au courant de la plus pratique des sciences ; et, en cela, on ne peut qu'accorder louanges et félicitations à l'homme qui eut l'idée de faire profiter ses semblables des connaissances qu'il avait acquises. De retour en France, il publia divers ouvrages où se trouve résumée sa façon d'opérer. Citons entre autres le *Panorama de la géométrie* et le *Cahier d'un soldat du génie*, qui eurent un prompt écoulement. La mode s'en mêlant, on ne parla plus que *tachymétrie*. Au dire de certaines personnes peu au courant de la géométrie, on se trouvait en présence d'une innovation heureuse ; quelques-unes la qualifièrent même de découverte sublime ! De nombreux disciples surgirent de toutes parts ; il y en eut, comme M. Dalsème, qui défendirent la cause du maître avec acharnement. Des conférences furent organisées sur différents points de la France. Le succès sembla d'abord répondre à l'attente des tachymètres ; mais leur triomphe ne fut pas de longue durée. Des géomètres éminents firent voir et pour ainsi dire toucher au doigt le peu de consistance de semblables procédés. Ils plaidèrent éloquemment au nom de la raison et du bon sens. Une polémique violente éclata entre M. Lagout d'une part et M. Rey de l'autre (*Nouvelles annales de mathématiques, années 1875 et 1877*). Aujourd'hui, tout semble être rentré dans le calme. Bien rares sont ceux qui parlent encore de tachymétrie. Cette méthode d'enseignement a fait son temps. Il est bon, cependant, d'en conserver quelque chose ; tout n'est pas à rejeter. Mais pour faire un choix vraiment judicieux, il faut connaître à fond ce dont il s'agit ; c'est pourquoi nous jugeons nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet d'une branche qui, bien comprise et bien exposée, eût pu rendre de véritables services.

(A suivre).

Neuchâtel, février 1883.

L^s ISELY, fils,
Professeur.

LETTRES PÉDAGOGIQUES DE ROME

A peine arrivé à Rome, au sortir de la gare, le voyageur se voit entouré de ruines gigantesques. Plus de doute possible. Il est bien dans la ville éternelle, dans la ville historique par excellence. Ces ruines qui couvrent aujourd'hui encore un espace d'un kilomètre carré, quoique connues sous le nom de Thermes de Dioclétien, sont cependant, dit-on, l'œuvre de quatre empereurs : de deux Augustes et de deux Césars. Elles sont fort bien conservées. De l'une des salles de bains, Michel-Ange a fait une des

plus belles églises de Rome, Sainte-Marie-des-Anges. Depuis la construction de la gare, la place qui s'étend devant ces ruines a été abaissée, nivelée, plantée d'arbres, et porte aujourd'hui le nom de place des Thermes. C'est sur cette place, dans un vaste bâtiment qui servait autrefois de couvent, que se trouve aujourd'hui l'école normale des filles de la province de Rome. Comme toutes ses sœurs, cette institution est de création récente, l'instruction primaire n'existant réellement en Italie que depuis 1860. A partir de cette époque jusqu'à aujourd'hui, il a été créé cinquante et une écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. L'école des Thermes fut fondée en février 1871, sous le nom de *conférences destinées aux institutrices*. Elle fut transformée en école normale et transférée dans le local actuel il y a six ans environ. Cet établissement, fréquenté par plus de deux cents élèves, jouit d'une excellente réputation, et nous avons pensé qu'en la prenant pour sujet d'étude, ainsi que l'école d'application qui y est annexée, nous pourrions jeter un coup d'œil rapide sur l'état de l'instruction primaire en Italie. Nous verrons ce que ce peuple sympathique a fait depuis vingt-deux ans pour créer et régénérer l'école élémentaire, et ce qui lui reste encore à faire pour s'assurer, dans l'avenir, les libertés si chèrement acquises !

A Rome, tout est vaste, tout est grandiose. Deux rampes de larges escaliers en marbre blanc conduisent au premier étage, où se trouvent les classes normales, les classes préparatoires et le cabinet du directeur. Le second étage est occupé par l'internat ou *Convitto*, qui reçoit les jeunes filles de la campagne, et pour la modeste somme de 40 francs par mois leur fournit la nourriture et le logement. Beaucoup même sont admises au Convitto à l'aide de subsides votés par la province ou par les communes. Au rez-de-chaussée du même bâtiment se trouve l'école primaire de filles qui sert d'école d'application pour les exercices pratiques de l'école normale. C'est par là que nous commencerons notre étude.

L'école primaire, telle que l'ont organisée la loi de 1859 et la loi sur l'obligation de 1877, comprend quatre classes et cinq années d'études. Les deux premières classes, de six à neuf ans, sont seules obligatoires; la troisième et la quatrième sont facultatives. Depuis deux ou trois ans, ces deux dernières sont très fréquentées, et on ne s'est point vu obligé de leur appliquer le principe de l'obligation. Cependant, les écoles primaires de filles, comparées aux écoles de garçons, sont peu fréquentées; les écoles congréganistes leur font une rude concurrence, et bien des familles hésitent encore à rompre avec les habitudes reçues et à envoyer leurs filles dans les écoles publiques laïques. D'un autre côté, les sœurs ont fait des efforts sérieux pour améliorer l'enseignement de leurs écoles et se montrer dignes de la confiance qui leur était accordée.

Lorsque les municipalités auxquelles incombent l'établissement et la direction des écoles primaires sont bien disposées, il se fait un dédoublement des classes inférieures; on arrive ainsi à six années d'études. Dans la plupart des villes, on trouve des salles d'asile ou écoles enfantines qui reçoivent les petits élèves de trois à six ans.

Nous assistons à une leçon de composition de la troisième classe (élèves de huit à dix ans). Quelques élèves lisent à haute voix la composition qui leur avait été donnée comme devoir; la maîtresse de classe et leurs com-

pagnes les critiquent et proposent certains changements. Les élèves de la seconde classe normale qui assistent à la leçon, prennent, elles aussi, part à la discussion. Nous sommes frappée de la facilité d'élocution chez des enfants aussi jeunes ; mais par la suite, en étudiant les programmes et l'horaire qui règle l'emploi du temps des écoles élémentaires, nous avons pu nous convaincre qu'on consacre, en Italie, beaucoup plus de temps que chez nous aux exercices de rédaction et de composition. N'oublions pas que les méridionaux ont une facilité extraordinaire pour tout ce qui touche au langage, à l'expression de la pensée, et l'on comprendra comment on arrive, dans les classes supérieures normales, ainsi que dans les gymnases et les écoles techniques, à obtenir d'élèves de seize à dix-huit ans, des compositions littéraires fort remarquables. Une fois la critique terminée, l'institutrice dicte le canevas de la prochaine composition qu'elle reprend ensuite point par point, et tout en invitant les élèves à exprimer leurs idées, elle cherche à les éclairer, à les diriger, à leur suggérer une application correcte du canevas dicté. Le choix du sujet, tiré évidemment d'un manuel de morale religieuse, sentait le couvent et n'était pas fort heureux. La directrice, à laquelle nous en fîmes la remarque, nous rassura en nous affirmant que la plupart du temps les compositions ont pour sujet des descriptions d'objets ou des récits d'événements.

De la troisième classe, nous passons à la quatrième, où nous avons le plaisir d'entendre une leçon d'histoire romaine donnée à des fillettes de onze à douze ans. Le sujet est *Régulus à Carthage*. Une élève récite avec feu et entrain, et avec les gestes indispensables aux Italiens, l'histoire du grand citoyen de Rome. Elle y met tout son cœur, tout son être ; sa figure intelligente et expressive nous dit la jouissance qu'elle éprouve : on sent que c'est *son histoire*, à elle. Et cependant, nous dit Nieblur, le sévère historien, Régulus, c'est de la légende. De la légende, soit. Mais en écoutant le récit de la petite Romaine, nous étions plus que jamais persuadée de la nécessité de la légende et de la fable dans l'enseignement de l'histoire. Cette fable, cette légende si naïve fait le bonheur des enfants ; et ne savons-nous pas qu'à chaque fable se rattache un fait, et à chaque tradition poétique une tradition réelle ? Pourquoi priver les enfants de cette jouissance ? Pourquoi ne pas leur laisser Romulus, Régulus, la reine Berthe, Guillaume Tell ?

Sur l'invitation de son institutrice, la jeune élève termine son exposé par les *Adieux de Régulus*, belle composition en vers, de Métastase. L'italien classique *in bocca romana* est une langue splendide, et une belle poésie, se rapportant directement à un fait historique, est un excellent moyen de le fixer dans la mémoire des élèves. L'enfant s'identifiait évidemment avec Régulus ; on pouvait s'en convaincre en écoutant les recommandations au Sénat et au peuple romain. Le Romain d'aujourd'hui sait que noblesse oblige : son port, sa démarche, son langage, tout nous rappelle que ce peuple a un grand passé historique, et ces fillettes de onze ans, sur les bancs de l'école primaire, ont déjà le sentiment de leur dignité : elles savent qu'elles descendent d'une race de conquérants dont le rôle a été considérable dans l'histoire du monde.

(A suivre.)

CAROLINE PROGGER.

ANNALES SCOLAIRES GENEVOISES

I

AVANT LA RÉFORME

Il ne paraît pas qu'il y ait eu à Genève d'écoles publiques avant le quinzième siècle. Les Franchises d'Adhémar Fabri, promulguées en 1387, et qui embrassent, dans près de quatre-vingts articles, des objets fort variés, ne font aucune allusion à des établissements scolaires. Il devait cependant y avoir des écoles patronnées par le clergé pour former des clercs et des maîtres privés pour enseigner les éléments payés par les écoliers¹.

Ce fut seulement à partir du quinzième siècle qu'on reconnut l'insuffisance des écoles existantes, et que les représentants de la communauté commencèrent à prendre à cœur la cause de l'instruction. Le 24 février 1428, le Conseil Général décréta qu'on bâtirait des écoles en la place audessous du couvent des *frères mineurs*, à Rive.

Cette même année, le 21 novembre, le maître d'école demande que le Conseil paye le louage de sa maison. Il lui est répondu que s'il veut se contenter de six gros (sous) par an pour chaque enfant de la ville, on payera son louage, mais que s'il exige douze sous, il le payera lui-même.

L'année suivante (1429), la munificence éclairée d'un citoyen facilita l'exécution de la décision prise par le Conseil Général. En effet, par un acte daté du 30 janvier 1429, François de Versonnex fit donation à la communauté genevoise d'un édifice qu'il avait récemment bâti près de l'église des Frères mineurs, à côté des murailles de la ville, et ayant 94 pieds de long sur 34 de large. Le donateur expose « que la discipline scholastique est une œuvre bienfaisante, parce qu'elle chasse l'ignorance, dispose à la sagesse, forme les mœurs, inspire des vertus, *facilite et favorise la bonne gestion des affaires publiques*. » Il constate « que l'insigne cité de Genève a jusqu'ici souffert un grave dommage par le manque de cette discipline, principalement parce qu'il n'y a pas encore eu de local bien approprié à un but éducatif, ensorte qu'il a fallu que les recteurs des écoles louassent à leurs frais des maisons étrangères trop étroites et trop éloignées de l'auberge où les écoliers vont prendre leur repas. » Le donateur spécifie que dans l'édifice qu'il concède, « il devra être tenu des écoles de grammaire, de logique et des autres arts. » Il prescrit comme conditions de la donation « que les élèves devront, chaque matin, prononcer un *ave maria* et un *pater noster* pour le salut de l'âme du fondateur, sous peine de la verge s'ils négligent ce devoir, et qu'il ne soit exigé aucune finance. » F. de Versonnex déclare qu'il s'est mis d'accord, pour la dite fondation, avec l'évêque François de Mies, son vicaire, les syndics et le Conseil de la Ville.

1. On lit dans l'enquête dirigée contre un évêque de Genève, au commencement du treizième siècle: « Y a-t-il dans la cité quelque maître qui enseigne gratis? » Réponse: « Je ne le pense pas, mais je crois qu'il y en a un qui enseigne contre récompense. » On a conservé le nom de Jean de la Ravoire qui fut recteur des écoles de grammaire de Genève de 1392 à 1429.

Telle fut l'origine du collège de Rive, qui ne pouvait embrasser qu'un rayon d'études assez restreint, puisque le personnel dont il disposait demeura, jusqu'en 1558, réduit à un recteur et deux bacheliers (sous-maîtres) au plus.

On lit dans le registre du Conseil du 30 août 1459 : « Sur des plaintes que le *recteur* maltraite les écoliers et ruine l'école, arrêté que les syndics lui donneront son congé tout doucement et enverront quérir un autre à Gex. » Cette citation montre que l'école était sous la direction de l'autorité civile. Un procès-verbal du 2 janvier 1489 témoigne que le directeur de l'école devait être approuvé par l'autorité ecclésiastique : « Conclu que le maître d'école désigné soit présenté au seigneur vicaire épiscopal, qu'il soit examiné par lui, et s'il est reconnu suffisant, qu'on prie le vicaire de l'agréer. » Il est alloué à ce maître 20 florins.

La clause de la gratuité, stipulée par l'acte de Versonnex, ne paraît pas avoir été observée. En effet, en 1483, le Conseil agrée comme régent Claude Vachère de la Tour-de-Mai, à la condition qu'il ne prenne de chaque écolier que six sous pour la généralité des élèves, et autres six sous pour la chambre de ceux qui sont pensionnaires.

Le bâtiment donné par Versonnex ne dura guère plus d'un demi-siècle: car, en avril 1486, le Conseil Général ordonna de reconstruire la maison de l'école près de la porte de Rive.

Des statuts scolaires dressés en 1502 prescrivent au recteur de la grande école et à tous les instituteurs, de conduire leurs élèves tous les dimanches et jours de fêtes à l'église pour entendre les Évangiles et les épîtres. Il est enjoint aux écoliers de réciter des oraisons pendant une heure après leur second déjeuner.

Le 8 octobre 1509, le Conseil ordonna au trésorier de faire construire un poêle dans la grande salle d'école. Ce fut sans doute à la suite de cette amélioration que le Conseil décréta, le 1^{er} janvier 1510, « qu'on se pourvoie de quelque bon régent, puisque l'école est somptueusement bâtie et ornée de plusieurs chambres pour la résidence des enfants. »

En 1513, maître Claude Exerton, nommé recteur de l'école, promet de la bien diriger et d'instruire convenablement les écoliers, en grammaire, en logique, rhétorique et poésie. Cependant Cl. Exerton eut, paraît-il, des difficultés avec le magistrat. En 1518, l'évêque de Maurienne, chantre de la cathédrale, signifie au magistrat que la collation des grades lui appartient et qu'il ne veut pas qu'Exerton soit renvoyé. Mais le Conseil ne l'entend pas ainsi et répond que Messieurs ont une ancienne coutume de pourvoir l'école de régents et de les déposer, qu'au reste, ce régent était haï de tous les citoyens, ce qui faisait que les enfants ne fréquentaient point l'école.

Le recteur de la grande école était investi du droit de contrôler les directeurs des écoles privées qui ne pouvaient pas enseigner les mêmes matières que celles qui se traitaient dans l'école principale. « Que ce maistre d'écriture, dit le protocole du 13 mai 1511, enseigne les enfans à lire et écrire, non pas en grammaire, au préjudice de la grande école, vu qu'il suffit d'avoir une école où tous les deux se rendent. »

En 1526, la grande école fut placée sous la direction de Jean Christin, originaire de St-Claude. Ce Christin, peu de temps après son installation,

porte plainte contre quelques-uns tenant des chambres qui instruisent les enfants sans venir rendre leur devoir à la grande école suivant la coutume ; il dénonce aussi quelques prêtres instruisant les enfants, qui négligent d'amener leurs élèves au collège public, ainsi que des pédagogues ignorants, et requiert qu'on n'autorise personne à enseigner, à moins « qu'il n'ait été jugé suffisant par le maître d'école ou quelqu'autre personne compétente. » Le 25 octobre 1527, on informa le Conseil que deux maîtres enseignent les enfants à St-Gervais sans les mener à la grande école, contre les défenses. On arrêta de les mettre au crotton. On voit que la rivalité entre l'enseignement officiel et l'enseignement privé date de loin.

Jean Christin, dit son élève, le notaire Messiez, « était un homme lettré, lequel lisait de grammaire en Despaute, et en poétique *Virgile ad Eneidos, Ovide, Cicero, Fauste* et de plusieurs autres. » Ce docte personnage paraît avoir éprouvé des ennuis dans l'exercice de ses fonctions. « Ici a comparu, lisons-nous dans le protocole du 23 avril 1528, maître Christin, qui a exposé qu'il ne voulait plus régenter (*quod nolebat amplius regentare*) et voulait s'en aller demain. » Le magister Marqueti qui remplaça Christin, n'eut pas, ce semble, beaucoup plus de succès, car nous lisons dans le registre du 3 janvier 1531 : « Parce que les enfants abiment l'école, ordonné de la fermer jusqu'à ce qu'on ait trouvé un régent. » En 1533, on recourut de nouveau aux services de Jean Christin qui fut retenu avec un salaire de cinq florins par mois.

De temps en temps, un enseignement supérieur à l'enseignement élémentaire était donné dans le collège de Rive. Ainsi, on lit dans les registres, à la date du 8 octobre 1506. « On expose que le révérend frère Marchepalu, docteur en théologie, veut lire dans les collèges publics, tant en théologie qu'en philosophie, morale et poésie ; ordonné qu'on luy baillera des gages raisonnables. » — « Ordonné, est-il dit, le 4 janvier 1510, que les thèses de ce maître des arts qu'il a affichées aux portes des églises soient disputées dans l'école. »

(A suivre.)

Amédée ROGET.

5^{me} question proposée dans le n° 1 de l'EDUCATEUR (1883) :

Quels sont les quatre plus grands écrivains français du XVIII^e siècle ?

Ont bien voulu répondre à cette question :

Mlles *Boullotte*, à Oran, et *Reiss*, à Genève ; MM. *C. Roy*, à Satigny (Genève), *E. Steiner*, à Fontainemelon (Neuchâtel), *G. V.*, à Lausanne, et *Cerviatto*, à Neuchâtel.

Nous insérons celui de ces travaux qui nous a paru unir la brièveté à l'appréciation la plus caractéristique de chacun des écrivains regardés comme dignes de figurer en tête du siècle appelé le *siècle de Voltaire*.

« La réponse se trouve dans toutes les *histoires de la littérature*. Toutes ou à peu près citent : *Voltaire, Montesquieu, J.-J. Rousseau* et *Buffon*.

A Buffon, quelques historiens littéraires (M. Taine, par exemple), substituent Diderot.

A ces quatre ou cinq écrivains, on pourrait ajouter André Chénier, bien qu'il n'ait été apprécié à sa valeur qu'au commencement du dix-neuvième siècle. De ces quatre, cinq ou six écrivains de génie, le plus sérieux, le plus sagace, le plus profond et le mieux équilibré, selon M. Taine, serait *Montesquieu*, ce qui ne l'empêcha pas d'être parfois inégal, subtil et raffiné avec une pointe de frivolité apparente qui explique, s'il ne justifie le mot cruel de M^{me} Du Deffand sur le grand ouvrage de Montesquieu intitulé *l'Esprit des Lois*, quand elle disait : « *C'est de l'esprit sur les lois.* »

Voltaire, le plus connu, le plus spirituel, le plus incisif, le plus universel, « le Protée et le Briarée de la Littérature » comme l'appelle M. Vinet, n'aurait été cependant que *le second dans tous les genres*, si l'on en croit quelques critiques. Nul pourtant ne lui a été supérieur dans la satire, la poésie fugitive, le style épistolaire. Il doit son influence extraordinaire sur les esprits à un bon sens exquis, à une clarté incomparable unis à une verve étincelante, parfois malsaine et diabolique.

Jean-Jacques Rousseau a exercé sur les imaginations et le sentiment l'influence que *Voltaire* possédait sur les esprits. Si ce dernier est plus vif d'allures, plus net, plus dégagé, s'il l'emporte en lumière, le premier a plus de chaleur, une chaleur communicative et entraînant, bien que parfois déclamatoire. *L'Emile*, son chef-d'œuvre, est selon Goethe, *l'Évangile naturel* de l'Éducation ; le *Contrat social*, le Code de la Révolution démocratique et sociale.

Diderot, le plus passionné, le plus véhément, le plus impétueux des écrivains du 18^{me} siècle, en est aussi le plus audacieux, le plus révolutionnaire : la forme chez lui est souvent négligée et le style diffus. Il n'en a pas moins fécondé et créé en quelque sorte la critique littéraire dans ses *Salons*. Mais s'il n'a pas été aussi heureux dans sa tentative de réforme dramatique, il a été l'âme de l'Encyclopédie.

Styliste élégant, noble, magnifique et plein d'éclat, *Buffon* a beaucoup perdu de son prestige par les qualités mêmes qui ont fait sa renommée. La sensibilité est absente de ses œuvres et le peintre de la nature n'en est souvent qu'un trop solennel et pompeux interprète.

Dans *André Chénier*, le plus grand poète rêveur qu'ait eu la France littéraire, entre La Fontaine et Lamartine, mais dont les poésies en partie inachevées, n'ont été réunies que vers 1820, nous admirons la ravissante alliance de la plastique grecque avec une exquise sensibilité qui nous reporte aux plus beaux jours de l'Ionie et nous fait souvenir qu'il était né d'une mère grecque sous le beau ciel de Constantinople. »

NÉCROLOGIE

Duvanel — Ballet — Jancke — Yenny.

Vendredi, 2 février 1883, une nombreuse assistance se pressait dans le cimetière de Bôle pour rendre les derniers devoirs à l'un des vétérans de l'enseignement dans le canton de Neuchâtel.

Né en 1814, au Champ-du-Moulin, Frédéric-Auguste Duvanel passa ses jeunes années à garder le bétail ou à faire du bois dans la forêt. Malgré les faibles ressources qu'offrait et qu'offre encore son lieu natal, il apprit à lire, à écrire et à chiffrer, comme on disait alors. Aussi, en 1830, était-il appelé à la direction de cette classe du Champ-du-Moulin, qu'il desservait encore le jour de sa mort.

Si la carrière de Duvanel n'a pas été brillante, elle fut longue et difficile. En 1830, nous le trouvons à Chaux-de-Fonds, plus tard à Bôle; mais, dès 1854, il ne dirigea plus que des classes temporaires, c'est dire que des milliers de citoyens, répandus dans tout le canton, peuvent rendre témoignage de la sollicitude avec laquelle il les prépara à la lutte pour l'existence. Bien que les vicissitudes n'aient pas manqué à sa carrière, il est demeuré constamment fidèle à la cause de l'enseignement. C'est qu'il aimait les enfants, et qu'au milieu d'eux il retrouvait sa sérénité et sa joyeuse humeur. Dans les jours sombres de son long pèlerinage, cette inaltérable bonne humeur ne l'a jamais abandonné. Il me disait encore tout dernièrement: « J'ai débuté, il y a 53 ans, dans la même classe et dans la même salle où je finis; j'ai beaucoup souffert; cependant je suis content de mon voyage. » Puis il ajoutait avec son bon sourire: « Combien peu de collègues pourront en dire autant! »

Duvanel n'avait pas eu à sa disposition les moyens que la société actuelle met à la portée de ceux qui se vouent à l'enseignement. Notre ami faisait partie de cette vaillante cohorte que nous appelons aujourd'hui les vieux régents, et dont le mérite est d'avoir su faire apprécier et aimer de notre population les bienfaits de l'instruction primaire. Car, ami du progrès quand même, il n'a jamais perdu de vue les améliorations que réclamaient les besoins nouveaux de la société.

Comme homme, F.-A. Duvanel se distinguait par une politesse parfaite, une probité rare, une exquise délicatesse. Ce n'est qu'à force d'instances de la part de ses amis qu'il s'est décidé, dans les derniers temps, à participer aux avantages du Fonds des régents dont il était l'un des membres fondateurs. Vieux et fatigué, il a voulu combattre jusqu'à la fin, et c'est aussi en plein travail que la mort l'a touché, lui disant: « Viens, ami, tu as bien gagné ton repos. »

Que la terre lui soit légère !

SAUSER,

Inspecteur d'écoles à Chaux-de-Fonds.

Le corps enseignant primaire genevois vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Joseph Ballet, régent au Grand-Sacconnex, enlevé, à l'âge de 31 ans, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Pendant sa trop courte carrière, ce jeune instituteur s'est fait aimer de ses collègues par son caractère franc et aimable, et de l'autorité par la manière distinguée dont il remplissait ses modestes fonctions. Son activité et son dévouement étaient sans bornes. Ce ne fut que lorsque la maladie qui devait l'emporter le cloua sur un lit de douleur, qu'il se sépara de ses chers élèves.

Des paroles émues ont été prononcées sur sa tombe.

M. le curé de la paroisse a fait l'éloge du chrétien sincère, éclairé et tolérant, du bon fils, de l'époux modèle. M. le maire de la localité a fait ressortir les excellentes qualités de l'instituteur que la commune venait de perdre. Enfin M. Lombard a dit un dernier adieu au bon collègue, au citoyen libéral et patriote. Il a terminé ainsi :

« En face de ce cercueil, prenons une noble résolution : Aimons-nous comme Ballet nous a aimés. Travaillons toujours à faire triompher la cause du *bon*, du *vrai*, du *juste*, afin que l'on puisse dire de nous ce que nous disons aujourd'hui de celui que nous pleurons : Il a passé en faisant le bien. »

(A suivre).

CORRESPONDANCE

St-Petersbourg, 5 janvier 1883.

La question n° V¹, que vous proposez pour le futur Congrès de Genève, m'enhardit à vous communiquer quelques réflexions.

L'année dernière, la courtoisie de M. Villommet m'ouvrit les séances du Congrès. Tout d'abord, l'affluence m'étonna et me réjouit. La pompe donnée à cette réunion en faisait presque une fête nationale. Le but supérieur de la Société, la sympathie qu'on lui témoignait, les travaux accomplis, l'étendue de ses informations puisées aux meilleurs sources étrangères, la liberté de discussion provoquant des saillies spontanées, des avis contradictoires ou des vérités sereines, tous ces faits me permirent de constater avec bonheur que notre chère patrie compte toujours une élite d'hommes distingués, d'esprits judicieux, de travailleurs infatigables. Toutes les fois qu'une parole généreuse retentissait, qu'un noble sentiment était évoqué, des applaudissements chaleureux éclataient de toutes parts, témoignages irrécusables du fonds de droiture, d'honnêteté et de travail que renfermait cette grande assemblée.

Dans tous ces instituteurs primaires, quel zèle, quel amour pour leur tâche souvent ingrate ! Mais à mes impressions enthousiastes venaient, je l'avoue, se mêler quelques sentiments contraires inspirés par le langage des orateurs. La pensée était parfois obscure, diffuse, pénible. Et de l'élocution, que dirai-je ! Que devenait notre belle langue française ? L'un des orateurs se félicitait de la disparition des patois, des progrès du français. Mais quel étranger reconnaîtrait les sons harmonieux qui l'ont charmé dans la bouche de certains orateurs ? N'insistons pas sur ce sujet délicat.

Il me semble cependant utile de rappeler que l'école primaire, base de toute instruction ultérieure, seule lumière du grand nombre, doit s'occuper sérieusement de ce problème : purifier la prononciation et faciliter l'expression de la parole, c'est-à-dire de la pensée. La question V^e proposée par le rédacteur en chef, embrassant tout le champ littéraire, con-

1. Comment doit se faire, à l'école primaire, l'étude des morceaux littéraires ? Quelle place doivent-ils prendre dans l'enseignement de la langue, soit au degré primaire soit au degré secondaire de l'enseignement ?

tiendra, en substance, la solution de ces difficultés. Notre pays, frappé d'infériorité par l'absence d'une langue nationale, doit perfectionner les idiomes qui lui servent d'expression. Et puisque nous jouissons d'un instrument dont la puissance est universelle, attachons-nous à le cultiver avec soin. N'est-ce pas affirmer la vitalité de la Suisse romande, à l'heure où le flot croissant de l'émigration jette sur notre sol tant d'éléments hétérogènes, qui mettront notre existence en péril, si nous ne parvenons à les assimiler par la prépondérance du français?

De plus, l'école prépare pour la vie chez soi et au dehors. La Suisse romande fournit aux deux mondes un riche contingent d'instituteurs dont la principale fonction est l'enseignement de leur langue maternelle. Beaucoup d'entre eux n'ont traversé que l'école primaire. Si la réputation de la Suisse à l'étranger préoccupe les hommes de cœur, ils ne peuvent négliger l'influence due aux individus isolés qui font respecter son nom par la sévérité de leurs mœurs et l'étendue de leurs lumières. Et la part de la langue ne mérite-t-elle pas une attention particulière? Combien de fois n'a-t-on pas reproché aux Suisses la négligence de la forme? Bien penser est excellent, mais le *bien dire* est-il donc à dédaigner? Que l'on ne prétexte pas que certains membres de l'Institut *savent* aussi ennuyer¹. Attachons donc une importance toute particulière à l'enseignement de la langue dans notre chère patrie.

F.-E. R.

Observation sur la lettre qu'on vient de lire.

Il y a du vrai dans les critiques de M. R. Mais si nous péchons, en Suisse par une prononciation lourde et pâteuse, comme l'appelle notre correspondant, il serait peut-être encore plus triste de tomber dans l'affectation et la préciosité de quelques-uns de nos compatriotes qui sont à l'étranger et qui croient bien prononcer en disant *poivre* pour pauvre, *épole* pour épaule, *jone* pour jaune. La prononciation *chantante* est un autre ridicule de ceux qui affectent le beau français sans le posséder. C'est le cas de dire avec Boileau :

Souvent la peur d'un mal fait tomber dans un pire.

L'un des inspecteurs d'écoles français qui ont visité nos écoles cet été nous mandait d'Amiens, le 23 novembre dernier, toute espèce de choses aimables pour les hommes d'école qu'ils ont vus, observés, ou dont ils ont apprécié les ouvrages. En terminant il ajoute : « Nous ne nous apercevions pas que nous avions franchi la frontière. Notre voyage a été « pour nos jeunes gens un perpétuel enchantement ; leur enthousiasme « me rappelait mes premières impressions lorsque j'entrai pour la première fois dans votre beau et bon pays. » Suivent des salutations personnelles à ceux qui ont reçu les visiteurs et leur ont fait accueil.

* * *

1. Est-ce de l'Institut de France que veut parler ici notre correspondant? En tous cas, l'expression laisse à désirer.

Dans une correspondance relative au Tessin, on se plaint du peu de progrès de ce canton où la *Schreibmethode* ou méthode qui fait marcher de front la lecture et l'écriture n'aurait été introduite que depuis un an. Un écrivain de mérite et professeur estimé, plein de talent et de zèle, M. Curti, a fait de vains efforts depuis dix ans pour introduire les méthodes pestalozziennes ; ils ont été paralysés par la routine, les inspecteurs aidant. M. Curti a publié également en vain un *manuel pratique* suivi d'un questionnaire pour en faciliter l'emploi. Il vient encore de publier un nouvel ouvrage intitulé : *L'enseignement naturel de la langue*.

CHRONIQUE SCOLAIRE

On lit le trait suivant dans les *Feuilles pédagogiques de Vienne*, du 23 décembre dernier :

« Dans un gymnase de l'Autriche, un professeur avait l'habitude de faire lire aux élèves un ouvrage dans lequel, pour donner une idée de la fermeté de caractère d'Alcibiade dans sa jeunesse, on raconte qu'un voiturier priant ce jeune homme de lui faire place, celui-ci refusa obstinément de se ranger, quoi que pût dire le voiturier. Ce trait de fermeté ou d'obstination était admiré de toutes les générations d'écoliers qui se succédaient dans la classe, sans que le professeur ni personne trouvât à y redire. Un jour, cependant, un élève qui, par parenthèse, était le plus petit de la classe, prit la parole et demanda au maître : « Pourquoi le voiturier n'a-t-il pas songé à écarter Alcibiade d'un coup de fouet ? » Le professeur, un moment abasourdi par l'objection de l'élève, finit par dire : « Sans doute que le voiturier n'aura pas osé s'attaquer à un fils de grande famille, comme était Alcibiade. — Dans ce cas, reprit l'écolier, il aurait pu l'écarter d'une autre manière. Ce voiturier était un sot. A sa place, je serais bien venu à bout de ce garnement et nous serions dispensés d'entendre parler de telles billevesées, trente-trois siècles après l'événement. » Le professeur rendu tout confus par la remarque de l'élève, prit une prise de tabac et l'aspira longuement, en prononçant quelques mots inintelligibles. »

Les *Feuilles pédagogiques de Vienne* paraissent avoir reproduit la relation de l'élève lui-même et qui se terminait par cette morale à l'adresse de son maître : « Nous, les élèves, nous jouissions de voir qu'un de nos condisciples eût osé enfin relever la niaise historiette qu'on racontait déjà comme un trait digne de mémoire à nos devanciers, et qu'on aurait servie sans doute à nos après-vivants de la même façon. »

OBSERVATION DE l'Éducateur. — Les *Feuilles pédagogiques de Vienne*, ordinairement bien inspirées dans leurs critiques à l'endroit des maîtres comme des élèves et des parents, n'ont pas montré ici leur sagesse ordinaire. Nous rappelant avoir lu le trait d'Alcibiade dans la vie de ce grand capitaine par Plutarque, nous sommes allés à la source et nous y avons trouvé une version bien différente de celle du critique de son maître :

« Le petit Alcibiade jouait aux osselets dans la rue avec quelques-uns de ses compagnons. Un charretier survient avec une voiture chargée.

Alcibiade dont c'était le tour de jouer, pria *poliment* le voiturier d'attendre. Celui-ci, *mal gracieux*, n'en voulut rien faire. Alcibiade, alors, de se jeter de tout son long sur le sol et de dire au charretier : « Passez maintenant si vous voulez. » Etonné et intimidé par l'action hardie d'Alcibiade, le voiturier jugea à propos d'arrêter ses chevaux.

Si dans le *livre de lecture* que l'on condamne sur la foi d'un *petit ergoteur*, l'historiette se trouve narrée comme nous venons de le faire *d'après Plutarque*, la niaiserie serait du côté de l'élève plutôt que de celui du maître. Les parents sont déjà assez portés à donner toujours tort aux instituteurs, sans entendre ces derniers, cela va sans dire. Ce n'est pas aux rédacteurs de feuilles pédagogiques à imiter leur exemple et à ravaler le professeur pour faire plaisir à de petits orgueilleux. A. D.

— Dans la ville de Dürren, à l'occasion du jubilé de 25 ans de M. Benrat, recteur du Gymnase réel, il lui a été offert, de la part de ses anciens élèves, la somme ronde de 24,000 marcs. On ne voit cela qu'en Allemagne.

— Un instituteur d'Altona seul a, du produit de ses cahiers de calcul, réuni un fonds de 56,700 marcs, destiné à secourir les instituteurs du Schleswig-Holstein. C'est comme en Bavière. Voilà des caisses de secours qui prospèrent. Quand pourra-t-on en dire autant de celles de la petite Suisse romande ?

ESPAGNE. — Il y a encore dans ce pays des provinces où les instituteurs ne reçoivent pas leurs honoraires, et dont les familles meurent de faim, comme on le voit par le *Magisterio* de Madrid du 20 novembre. On a de l'argent pour les fêtes et pour les concours littéraires, mais il n'y en a point pour les pauvres maîtres primaires. Un homme riche vient d'instituer un prix de 20,000 pesetas pour le meilleur ouvrage d'archéologie espagnole.

PARTIE PRATIQUE

DEGRÉ MOYEN

Une abonnée nous envoie de *Grand-Saconnex*, près Genève, une *dictée* « qui lui semble convenir au 3^e degré de l'école primaire genevoise. »

Nous remercions sincèrement cette aimable « abonnée, » tout en regrettant qu'elle ait gardé l'anonyme.

A Genève, l'enseignement primaire comprend six degrés. Le premier est celui des enfants de six ans ; le 3^e est donc le *degré moyen*. Or, les *dictées* que nous préparons pour ce même degré présentent plus de difficultés que celle qu'on va lire. Il est donc fort désirable qu'on veuille bien nous adresser de tous les cantons de la Suisse romande, des *dictées* et des exercices pour ce *degré moyen*. Nous y puiserions des renseignements qui seraient profitables à tous.

J.-D. R.

Dictée.

Mes petites amies, vous devez toujours soigner vos vêtements et les raccommoder quand ils en ont besoin. Une vieille robe bien propre et bien

raccommodée, vaut mieux qu'une robe presque neuve qui est malpropre et qui a des trous. Je connais une jeune fille, nommée Léonie, qui raccommode tous ses vêtements et ceux de ses frères et sœurs. Elle met des pièces, elle fait des coutures, des surjets, des ourlets, etc. Elle sait aussi tricoter, crocheter, broder. Sa mère, pour la récompenser, lui a donné pour ses étrennes, une délicieuse boîte à ouvrage qui renferme des aiguilles, des épingles, un dé, des ciseaux, un étui, un crochet et plusieurs bobines de coton et de soie (*Cette dictée sera faite en deux fois*).

TRAVAUX

I. *Chercher* : 1° Les verbes de cette dictée avec leurs sujets ; 2° les noms de personnes, en indiquant le genre et le nombre ; 3° les noms de choses avec le genre et le nombre ; 4° les adjectifs qualificatifs avec les mots qu'ils qualifient.

II. Conjuguer le présent de *raccommoder*, l'imparfait de *tricoter*, le passé défini de *crocheter*, le futur de *broder*, le conditionnel de *récompenser*, en ajoutant un complément direct à chaque personne.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Dictée.

La circulation du sang chez les mammifères et les oiseaux.

Le sang est le liquide chargé de transporter dans toutes les parties du corps les matières propres à leur entretien, et aussi d'en retirer les substances nuisibles produites par le jeu et la détérioration des organes.

Le sang est contenu dans un double système de canaux ou vaisseaux sanguins ayant leur point de départ au cœur, organe musculaire partagé en quatre cavités : deux en haut, les *oreillettes*, et deux en bas, les *ventricules*. Chaque oreillette communique avec le ventricule du même côté ; mais la partie droite et la partie gauche ne communiquent point entre elles. Si, en vertu de causes diverses, cette communication s'établit, il en résulte une maladie contre laquelle les médecins n'ont pas encore trouvé, dit-on, de remède efficace.

Le sang part du ventricule gauche par un gros canal appelé *artère aorte*, qui fournit des rameaux au tronc, à la tête et aux membres. Les extrémités de tous ces rameaux artériels s'abouchent avec celles d'autres rameaux analogues, appelés *veines*, qui ramènent le sang à la partie droite du cœur.

Parti du cœur, rouge et fluide, par les artères, le sang y revient, par les veines, noir et épais, par suite des transformations chimiques qu'il a subies dans son trajet. S'il restait dans cet état, la mort s'ensuivrait promptement. Mais un second système de vaisseaux artériels le porte de la partie droite du cœur aux poumons, d'où un second système de veines le ramènera à la partie gauche du cœur. Mis en contact avec l'air dans l'appareil des poumons, il s'y est régénéré et a repris ses qualités premières.

Ainsi, le sang parcourt un double circuit : la grande circulation, découverte par le médecin anglais Harvey, en mil six cent vingt, et la petite circulation, reconnue par Servet un siècle auparavant, et destinée à relier le cœur aux poumons.

(D'après GARRIGUES, *Simplex lectures sur les sciences, les arts et l'industrie*).

ORTHOGRAPHE ABSOLUE ET FAMILLES DE MOTS : Sang — mammifère — liquide — transporter — entretien — substance — détérioration — organe — système — cœur — musculaire — cavité — communication — efficace — artère aorte — rameau — tronc — membres — s'aboucher — analogue — guide — veine — transformation — chimique — trajet — s'ensuivre — contact — appareil — poumon — régénérer — circuit.

PRÉFIXE *trans* : Sa signification dans *transporter* et dans *transpercer*.

SYNONYMES : Contenu, renfermé; remède, médicament; transformation, mutation, changement, variation; trajet, traite; ensuivre, résulter, suivre.

RÈGLES GRAMMATICALES : Adjectif numéral : *mille* (mil).

Verbe neutre irrégulier : partir. Verbe ayant deux sujets : communiquent.

Verbes pronominaux : s'aboucher, s'ensuivre. Les faire conjuguer de vive voix aux temps simples, et par écrit aux temps composés, à la troisième personne du singulier et du pluriel.

Participe présent et adjectif verbal : ayant, des ayants droit.

Participes passés (Règle d'accord) : appelés, subies.

Adjectif indéfini : chaque; pronom indéf. : chacun.

Analyse logique : première phrase du troisième alinéa.

NARRATION. *Sommaire* : Vers 1750, M. Dugas était prévôt (maire, syndic) de Lyon. Les boulangers viennent lui demander l'autorisation d'augmenter le prix du pain. Il étudiera la question. Bourse contenant 4000 fr. laissée adroitement sur sa table. Espoir fondé sur ce cadeau. Les boulangers reviennent au jour fixé. Dugas leur dit : « Demande examinée, trouvée inadmissible. Prix du blé et prix du pain comparés avec ceux de l'année précédente. Les deux hôpitaux de la ville ont reçu avec reconnaissance les 4000 francs. Remerciements. Pouvant faire de telles aumônes, les boulangers ne doivent pas pressurer les pauvres. »

SUJET LIBRE : *Le dénicheur puni*. Faire rentrer dans cette *narration* la *description* d'un arbre, d'une haie ou d'un champ. J.-D. R.

M. Schläppi, instituteur, à Colombier (Neuchâtel), a traité comme suit le sujet de composition proposé dans notre 1^{er} numéro : *Si j'avais des ailes!*

« Il n'est personne sur la terre qui n'ait, à ses heures, formulé des désirs bizarres qui, à eux seuls, sont des non-sens ou des naïvetés. N'importe, depuis l'âge le plus tendre jusqu'à la blanche vieillesse, chacun se plaît à rêver l'impossible et l'irréalisable. Comme eux je me place sur le terrain des désirs insensés et me plais à caresser la douce satisfaction que j'éprouverais si j'avais des ailes.

Que ferais-je si la Providence avait doté ma guenille d'une paire d'accessoires à l'aide desquels je me transporterais en peu d'heures dans les contrées les plus lointaines, sous les climats les plus divers?

Si j'avais des ailes! je ne serais pas le très humble serviteur du public, je ne gagnerais pas péniblement ma vie! Non! sans cesse occupé de mon bien-être et à satisfaire mes désirs les plus chers et les plus ambitieux,

j'irais visiter les contrées inconnues, et là, je chercherais la fortune et la gloire! La fortune! Qui me dit qu'en parcourant les terres incultes et les déserts arides du centre de l'Afrique, je ne rapporterais pas de mes voyages de l'or et des bijoux précieux de quoi rendre jaloux les rois et les princes? La gloire! A côté des richesses incalculables que je me procurerais, j'aurais soin aussi de prendre des notes intéressantes au moyen desquelles je rendrai mon nom célèbre à l'égal des Livingston ou des Stanley, en publiant le récit de mes aventures de voyage.

La gloire et la fortune! Ne sont-ce pas là les deux buts principaux de l'existence humaine? Ces deux mots ne miroitent-ils pas aux regards fiévreux du jeune homme comme les deux étoiles lumineuses qu'on ne peut atteindre et qui s'appellent joie et bonheur?

Et puis, non content de satisfaire mes désirs égoïstes, je serais charitable et bon; ma bourse ne serait jamais fermée aux malheureux. Combien de misères me seraient redevables du soulagement, à combien de fondations utiles et philanthropiques n'aurais-je pas donné des trésors? Plus encore: à ma patrie aussi je vouerais mes soins; je perpétuerais ma mémoire en mettant au service de mon pays non-seulement ma fortune et ma gloire, mais aussi mes précieux auxiliaires. Que de services ne rendrais-je pas à la nation suisse. En conquérant, j'irais prendre possession, au sein de peuplades sauvages, de territoires immenses sur lesquels je planterais la modeste bannière helvétique. C'est alors que je serais heureux! j'aurais tout à mon service: richesse, honneur, renommée. Tout le monde envierait mon sort! Comme un soleil brillant j'attirerais tous les regards! Oh! quel bonheur si j'avais des ailes!

Oui, des ailes. Mais, au fait, si j'étais muni de ces précieuses membranes, qui peut dire si, au lieu de faire mon bonheur et ma joie, elles ne seraient pas pour moi la source du malheur et de l'esclavage? Au lieu de me laisser prendre librement mon essor, ne m'aurait-on pas plutôt conservé délicatement dans une cage grillée où mes regards languissants n'auraient jamais vu qu'une foule empressée à admirer, pour 50 centimes par personne, un nouveau monstre humain.

La chose est bien possible; aussi, tout bien considéré, je préfère encore ma vocation avec toutes ses difficultés à l'espérance chimérique d'avoir des richesses immenses et un nom glorieux tout en étant doté d'auxiliaires qui me rendraient ridicule et presque monstrueux.

De ce récit burlesque et fabuleux il ne me reste qu'une conclusion à tirer, c'est celle qui s'applique aux trois quarts des habitants du globe. La voici: Soyons contents de notre sort. SCHLÄPPI.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

I

Solutions des problèmes proposés dans le numéro du 1^{er} février.

ARITHMÉTIQUE

Soit x le nombre des hectares; on aura

$$\frac{1260x}{4} + \frac{3120x}{4} = 615x + 54000 + 18000.$$

On en tire $x = 150$.

La dépense totale s'élevant à

$$(615 \times 150) + 54000 = 146250 \text{ fr.},$$

le taux sera

$$\frac{18000 \times 100 \times 2}{146250 \times 5} = 4 \frac{12}{13}.$$

L. CROTTAZ (Daillens).

Solution juste : M^{lle} Marie Boullotte.

GÉOMÉTRIE

La surface de l'hexagone étant égale à $\frac{3 \sqrt{3} R^2}{2}$,

si l'on remplace dans la formule du volume de la pyramide, $\frac{B \times H}{3}$,

les lettres par leurs valeurs, on obtient, après avoir effectué les calculs,

$$\text{vol. de la pyramide} = 0^{\text{m}^3} 0058455.$$

L'expression

$$\frac{0,0058455 \times 1000 \times 10,5 \times 200}{0,900}$$

donnera la valeur de la matière, soit fr. 13639,50.

Th. BOURQUIN (Travers).

Solution juste : M^{lle} Marie Boullotte.

II

EXERCICES ET PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

ÉCOLES PRIMAIRES

1. — Le franc étant pris pour unité, évaluer en nombre décimal :
a) une pièce de 5 centimes; *b*) une pièce de 10 cent.; *c*) une pièce de 20 cent. et trois de 5 cent.; *d*) une pièce de 50 cent.; *e*) une pièce de 10 francs et une de 10 cent.; *f*) trois pièces de 20 fr., deux de 2 fr. et une de 20 cent.

2. — Faire tracer par les élèves au tableau noir, aussi exactement que possible, les lignes droites représentées par les nombres décimaux suivants :

$$1^{\text{m}}, 1, \quad 1^{\text{m}}, 01, \quad 0^{\text{m}}, 999, \quad 1^{\text{m}}, 004, \quad 0^{\text{m}}, 0986, \text{ etc.}$$

3. — *a*) Faire la somme des quantités suivantes :

408 dixièmes, 3 dizaines, 40708 dix-millièmes, 9099 millièmes, 12006 millièmes, 149 centièmes.

b) Retrancher cette somme de 4050,04. (Rép. 3961,664101).

4. — Une pièce d'étoffe mesure 35^m,4. On en revend les 0,3 à fr. 6,50 le mètre et le reste à fr. 6,75; combien doit-on recevoir? (Réponse : fr. 236,295).

ÉCOLES SECONDAIRES

En revendant du vin à fr. 51,20 l'hectolitre on gagnerait les 0,28 du

prix d'achat si ce vin n'avait pas subi un déchet de 2 %. Quel bénéfice réalise-t-on sur la vente de 78,4 hectolitres? (Rép. : fr. 814,08). A. Y.

POUR LES SOCIÉTAIRES

Chercher deux nombres entiers dont la somme soit égale à la moitié de leur produit.

L.-A. GROSCLAUDE.

III

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE

ÉCOLES PRIMAIRES

Dans un parc rectangulaire se trouve une prairie ayant la forme d'un losange dont les diagonales sont les droites qui joignent les milieux des côtés opposés du parc. Quelle fraction du parc la prairie forme-t-elle? (Rép. : La moitié).

ÉCOLES SECONDAIRES

On demande l'aire d'un losange dont le côté a 6 mètres et la grande diagonale 9^m,6. (Rép. : 34^m,56).

A. Y

POUR LES SOCIÉTAIRES

Un cylindre creux de 4 unités linéaires de hauteur et une sphère ont même volume. Le rayon de cette dernière est le même que celui du cylindre, qui contient la sphère. Quels sont les volumes des segments déterminés par le plan de base supérieur du cylindre, plan qui coupe la sphère à cause de la position relative des deux solides? Quel est le volume du cône circulaire droit tangent à la sphère et qui, *faisant chapeau* au cylindre, repose sur la base supérieure de ce dernier et en a le rayon? Comparer les surfaces convexes et les surfaces totales du cylindre et du cône à celle de la sphère.

T. MAIRE.

Prof. à l'école industrielle du Locle.

IV

PROBLÈME ÉLÉMENTAIRE DE COMPTABILITÉ

Etablir le compte de caisse de A. Beau, à Genève, du mois de Février 1883¹.

Le 1^{er}, il a fr. 100 en caisse ; — le 2, il reçoit de Dacier et C^e, pour le compte de J. Outa, à Lausanne, fr. 1,500, qu'il envoie tout de suite à ce dernier ; — le 3, il paie fr. 75 pour dépenses diverses de ménage ; — le 4, il prend chez Dacier et C^e, fr. 150, au débit de son compte courant, et il paie une facture d'étoffes de fr. 125 ; — le 5, il dépense fr. 4,25 pour une course à pied au Col de la Faucille ; — le 6, il paie fr. 58,65 pour un tonneau de vin ; — le 7, il reçoit fr. 355 pour un vieux piano qu'il a vendu ; — le 10, il paie fr. 75 pour dépenses diverses de ménage ; — le 11, il paie pour la *Société du Présent*, fr. 50, dont il est immédiatement remboursé par le trésorier de ladite Société ; — le 12, il note en bloc, fr. 1,90 pour dépenses diverses ; — le 13, il paie fr. 10 pour sa cotisation annuelle de la *Société du Présent* ; — le 14, il reçoit fr. 40 pour le compte de J. Outa ; — le 15, il paie fr. 5 pour un abonnement de musique ; fr. 12 pour une note de

1. M. Sené a bien voulu se charger de donner, en temps utile, le *corrigé* des exercices de comptabilité.

98-100
78,4 - 80 hl
51,2
128-100
28,2
40-100 - 2200 €
814,0
57,6 . 79,4 = 4571

médecin ; fr. 26,45 pour le fumiste ; — le 17, il paie fr. 75 pour dépenses diverses de ménage ; — le 18, il achète, en payant en espèces, fr. 9,30 de papier et fournitures de bureau ; — le 21, il paie fr. 20 pour le compte de J. Outa ; — le 22, il paie pour timbres-poste, fr. 6 ; — le 24, il paie fr. 75 pour dépenses diverses de ménage ; il dépense fr. 11,85 pour un voyage d'affaires à Lausanne, où il remet fr. 25 à J. Outa ; — le 25, il paie à son cordonnier, fr. 19,45 ; — le 27, il paie fr. 15,45 pour une facture d'étoffe ; — le 28, il solde son compte de caisse.

LOUIS SENÉ,

Professeur au Gymnase de Genève.

Appel aux maîtres et professeurs de langue française

Prix de 3000 fr. destiné à la meilleure grammaire élémentaire de la langue française, par le gouvernement belge.

Il s'agit d'une grammaire élémentaire qui ne dépasserait pas 150 pages in 12.

Les écrivains étrangers sont admis à concourir.

Le concours est ouvert jusqu'au 1^{er} janvier 1885, où les auteurs devront avoir envoyé leur travail *en cinq exemplaires* au Ministère de l'Instruction publique.

Cette grammaire devra être rédigée conformément au plan arrêté par le Conseil de perfectionnement de l'Instruction moyenne, à moins que les auteurs n'aient des raisons sérieuses pour s'en écarter. Les concurrents peuvent s'adresser au Ministre pour obtenir des éclaircissements sur les parties du plan qui leur paraîtraient obscures.

N.-B. C'est à la demande du ministère de l'Instruction publique belge, adressée au rédacteur en chef de l'*Educateur*, que paraît l'avis qu'on vient de lire.

NOMINATIONS

Canton de Vaud, 1882 (suite).

RÉGENTS

Commune repourvue.	Nom et prénoms de l'instituteur.	Dernière école desservie.
Rolle.....	MM. Clerc, Louis.....	Romont (réformée).
Féchy.....	Grivat, Edouard....	Chevilly.
Bussy-sur-Moudon.....	Augsburger, Const..	Peyres-Possens.
Correvon.....	Bezençon, A. (prov.)	1 ^{re} régence.
Villars-Mendraz.....	Mottaz, Eug. id.	id.
Suchy.....	Ramuz, Ch. (1 ^{re} rég.)	id.
Monts-de-Pully.....	Mogeon, H. (provis.)	id.
Vulliens.....	Henchoz, Louis.....	Gérignoz.
Essert-Pittet.....	Luquiens, Emile....	Chardonnay-Montaubion.
Peyrest-Possens.....	Mabille, Jules.....	Vevey (provisoire).
Essertes (Oron).....	Husson, Edouard...	Payerne.
Cottens.....	Emery, Samuel....	Corsier (Vevey) (rempl.).
Moiry.....	Deppierraz, Const...	Rovray.
Peney-le-Jorat.....	Monney, Jules-Emile	1 ^{re} régence.

Genève.

2 février. — M^{lles} Fatton, Caroline ; Theiler, Rosalie, et Guillermet, Fanny, sont nommées sous-régentes.

Genève. — Imprimerie Tapomier et Studer.